

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

L'avancement du projet de nouveau Statut pour le personnel de l'administration communale d'Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 28 juin 2018, le Conseil communal a pris en considération et a renvoyé à la Municipalité la motion de M. le Conseiller communal Pierre Hunkeler intitulée « Statut du personnel communal », dont la teneur est la suivante :

« La Municipalité est priée de planifier la révision du statut du personnel communal de façon à ce que la rédaction du préavis et le dépôt au Conseil communal soient réalisés au plus tard fin 2019 ».

La Municipalité, bien consciente de la nécessité de faire évoluer son Statut du personnel et désireuse de se positionner en tant qu'employeur exemplaire, a répondu à la demande formulée par le Conseil communal, en sollicitant son Service des ressources humaines pour piloter ce projet d'envergure et accélérer sa mise en œuvre.

Les différentes phases du projet ont été définies et une planification de projet ambitieuse a été effectuée, dans le but de répondre aux attentes formulées par le Conseil communal.

Après une phase de consultation des partenaires sociaux et des chefs de service, qui a eu lieu dans le courant de l'automne 2018, le groupe de travail chargé du projet a rédigé une première version du nouveau Statut, qui a été soumise et validée par le comité de pilotage du projet (COPIL) début avril 2019.

Suite à l'aboutissement de cette conséquente phase de production, le groupe de travail a soumis en avril 2019 le projet du nouveau Statut à un conseiller juridique externe, afin d'en faire une analyse et d'apporter les commentaires et ajouts garantissant la qualité et la pertinence du projet au niveau juridique. Selon les évaluations initiales de cet expert, deux mois au maximum seraient nécessaires pour mener à bien cette étape de validation juridique. Or, la complexité de la tâche plus importante que prévue n'a pas permis au prestataire, compte tenu d'autres engagements, de tenir les délais prévus. Il a informé la Ville d'un retard important pour la livraison de son rapport, annoncé en septembre 2019.

Ainsi, le groupe de projet a réceptionné le 3 septembre dernier le rapport du conseil juridique qu'elle a mandaté. La prochaine étape consiste dès lors à évaluer, intégrer et se positionner sur les propositions apportées par l'avocat conseil de la Municipalité.

Après avoir retenu les options souhaitées et intégré les propositions au sein du nouveau Statut, la Municipalité abordera la phase de dialogue avec les partenaires sociaux. Il est bien entendu extrêmement difficile d'évaluer le temps qui sera nécessaire à l'aboutissement de cette phase majeure du projet, qui sera notamment impactée par les disponibilités des différents acteurs impliqués.

La Municipalité souhaite aujourd'hui réaffirmer auprès du Conseil communal sa forte implication et son envie de faire aboutir le projet de nouveau Statut du personnel dans les meilleurs délais. Néanmoins, au vu de la complexité du processus en cours, la Municipalité informe le Conseil communal qu'il ne lui sera pas possible de tenir le délai demandé par le motionnaire. Elle mettra par contre tout en œuvre pour proposer un projet dans les meilleurs délais ; un calendrier plus précis pourra être communiqué suite aux discussions avec les partenaires sociaux.

La Municipalité remercie le Conseil communal pour sa compréhension et pour la confiance qui lui est accordée dans le cadre du développement de ce projet d'envergure.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher